

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N°2019.00292**

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC  
LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT DE LA CREATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 49  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoir :**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019**

### **PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT DE LA CREATION**

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- privilégier la qualité de l'accompagnement en misant sur une approche qualitative plutôt que quantitative (amélioration des systèmes de détection et d'évaluation, stabilisation du nombre de projets accompagnés) ;
- consolider les modèles économiques des projets de création d'entreprises via le développement de partenariats privés (banques, fondations, entreprises...) afin de diversifier les ressources ;
- coordonner les opérateurs pour permettre des parcours plus sécurisés (ex : couplage prêt + garantie, expertise généraliste + expertise métier...) ;
- mettre en place des dispositifs de parrainage afin de favoriser les échanges d'expérience entre chefs d'entreprises et créer une communauté d'entrepreneurs.

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures de financement de la création d'entreprises. Ces structures interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi) accompagnées majoritairement par l'ADIE,
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros accompagnées majoritairement par Initiative Loire,
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus accompagnées majoritairement par le Réseau Entreprendre Loire,
- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par Loire Active.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- Micro-crédit,
- Prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (coefficient 6),
- Garantie.

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé d'établir une relation de partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, Loire Active) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions :

- **ADIE LOIRE**

Pour l'exercice 2019, l'ADIE LOIRE sollicite une **subvention de fonctionnement de 26 000 €** pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2019, il a été proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **INITIATIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2019, INITIATIVE LOIRE sollicite une **subvention de fonctionnement de 40 000 €** pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2019, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il a été proposé de verser à INITIATIVE LOIRE une **subvention d'investissement de 50 000 €** pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

- **FRANCE ACTIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2019, FRANCE ACTIVE LOIRE sollicite une **subvention de fonctionnement** pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel **de 26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2019, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il a été proposé de verser à FRANCE ACTIVE LOIRE une **subvention d'investissement de 37 000 €** pour la création d'un fonds de soutien aux startups en innovations sociales (en partenariat avec l'incubateur régional Rhonalpia et le fond d'investissements SOS).

- **RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE**

Pour l'exercice 2019, RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE sollicite une **subvention de fonctionnement de 40 000 €** pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2019, il est proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

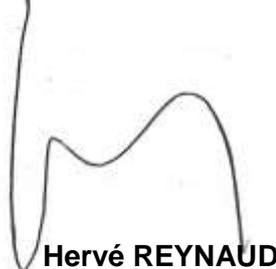
Par ailleurs, il a été proposé de verser à RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE une **subvention d'investissement de 35 000 €** pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**
  - **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
  - **40 000 € à Initiative Loire ;**
  - **26 000 € à France Active Loire ;**
  - **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire.**
- **approuve le versement des subventions d'investissement suivantes :**
  - **50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur ;**
  - **37 000 € à France Active Loire pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovation sociale (en partenariat avec l'incubateur régional Rhonalpia et le fonds d'investissement SOS) ;**
  - **35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fonds « Booster » ;**
- **approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2019 sur les comptes :**
  - **INUM ENTRE, Chapitre 65 pour le fonctionnement,**
  - **INUM SUFLI pour l'investissement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD